

Madame la Ministre de la Famille
et de l'Intégration
L - 2919 L u x e m b o u r g

Réf.: 82a/1988/10 CH
prière de rappeler dans toute correspondance

Luxembourg, le 11 août 2011

Madame la Ministre,

Par votre courrier du 17 novembre 2010, référence 2010//EJF, vous étiez intervenue auprès de moi au sujet d'une réaffectation des locaux à être construits en faveur de l'association Alzheimer à Gasperich, aux abords du Leemerwee pour y aménager une structure de l'association Jongenheem a.s.b.l.

Compte tenu du fait que, sur vœu du Fonds de Logement, la destination « Foyer Alzheimer » avait été clairement inscrite dans le PAP, tant dans la partie écrite que dans la partie graphique, et que dès lors la nouvelle destination de « Jongenheem » ne cadre pas avec les indications du PAP existant, une modification du PAP actuel s'est imposée. Elle s'est faite sur base d'un projet de modification élaboré par le bureau d'architecture Schmitz & Hoffmann, agissant au nom et pour compte du Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat.

La procédure de formalisation pour cette modification du PAP s'est faite dans le cadre de la procédure prévue par le Titre 4, chapitre 3, article 30, de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et le conseil communal a adopté provisoirement cette modification en date du 23 mai 2011. L'approbation définitive est intervenue le 18 juillet 2011 et le dossier vient d'être soumis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région pour approbation.

Dans le cadre de la procédure de modification, des réclamations ont été présentées par le syndicat d'intérêts locaux de Gasperich ainsi que par Madame Carla Alves Silva, Monsieur Renato Alves Silva, Madame Irene Alves Silva et Monsieur Armando Silva, demeurant tous dans le quartier « Sauerwiss » à Gasperich.

Dans le cadre d'une réunion avec le collège échevinal, qui s'est tenue en date du 13 juillet 2011 en vue de l'aplanissement des difficultés résultant des objections présentées, il a été précisé que les réclamants n'ont pas d'objection en ce qui concerne la mise en place d'un « Jongenheem » mais qu'ils ont de fortes appréhensions quant à la nouvelle formulation, très vague, de « maison

d'hébergement à caractère social» alors qu'ils craignent que cette formulation pourra admettre, dans le futur, des affectations qui ne sont pas forcément souhaité par les habitants de Gasperich et pour lesquels on ne peut prédire les conséquences pour le voisinage et qui provoquent dès lors un sentiment d'insécurité.

Comme la Ville ne connaît pas le détail des projets en rapport avec cette construction, le collège échevinal s'est engagé, lors de cette entrevue avec les réclamants, à intervenir auprès de vous pour demander que vous organisiez, éventuellement ensemble le Ministère de la Santé, une réunion d'information dans le quartier de Gasperich pour faire connaître vos projets aux habitants concernés en vue de les rassurer.

Pout tenir cet engagement, je me fais donc l'interprète du collège échevinal pour vous prier d'envisager une réunion d'information dans le quartier « Sauerwiss » pour fournir aux habitants des précisions quant aux projets du Gouvernement en rapport avec le bâtiment rue Leemerwee.

Copie de la présente est transmise aux réclamants.

Tout en vous remerciant des suites que vous voudriez réserver à la présente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

(S.) HELMINGER